AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0443
FR0011992700-FS0174

16 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ATEME

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2018, la société anonyme Dorval Asset Management[1] (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 février 2018, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et détenir, pour le compte desdits fonds, 582 852 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ATEME sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 284 664 actions représentant 12 240 836 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.